

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 30/06/2023
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00

PRESENTS : Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Sarah BARUET, PARADIS Laurent, Sylvie BERNARD, Daniel CEVRERO, Isabelle MARTINET John SIMONET, Hélène LIET

EXCUSES : Philippe DRIVON, Quentin PERRUSSON, Alexis GAUTHIER, Matthieu RABOT, GALLAND Vanessa (donne pouvoir à Françoise EUVRARD), Patrick MICHELIN (donne pouvoir à Nicolas VILAIN),

Modification de l'ordre du Jour : Ajout de la délibération concernant le tarif de l'agence de l'eau

Approbation du procès-verbal du 26 mai 2023 à l'unanimité par le Conseil Municipal

2) Référent déontologue des Elus

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité décide de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

3) Point Piscine de SERLEY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la piscine est prête. Le robot a été acheté, l'entreprise PHAR EAU viendra pour la mise en route. Quelques travaux de réparation ont été effectués et le remplacement du mitigeur est en cours.

Un planning pour la vente des tickets a été mis en place pour la saison juillet-août. Il sera communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal.

Un article sera fait par le JSL concernant l'ouverture de la piscine ainsi que des affiches.

4) Contrat scierie Colas plaquette bois

Monsieur le Maire présente la proposition de la Scierie Colas concernant leurs nouveaux tarifs pour 2023-2024 qui est de 34.25€ HT/m³. Pour rappel le tarif de l'année 2022-2023 était de 32 € HT/m³.

Au vu du tarif, Monsieur le Maire se charge de voir avec d'autres fournisseurs afin d'obtenir un tarif plus intéressant.

5) Point sur les finances de la Commune

Monsieur le Maire informe que la Mairie a reçu le versement de la Dotation de Solidarité Rural de cette année en plus des versements de la Dotation Global de Fonctionnement et des avances de fiscalité de l'Etat, au vu des montants il n'est pour l'instant pas nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

6) Tarif assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la part de l'agence de l'eau de ces dernières années était de 0.1555 € le m3. L'agence de l'eau a modifié son tarif et est passé à 0.16€ le m3.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce nouveau tarif. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le nouveau tarif de l'agence de l'eau.

7) Questions et informations diverses

- Voisins Vigilants : En cours avec la Sous-Préfecture de Louhans.
- Information concernant le référent Gens du Voyage
- Demande aide financière pour les étudiants : une aide de 50 € est accordée lorsque c'est un CFA ou une école qui demande.
- Tondeuse : réception de nouveau devis en cours
- Visite centre de tri du SICTOM de Lons le Saunier : à prévoir pour septembre pour un groupe de 20 à 25 personnes.
- Logiciel Cimetière : la formation a été effectuée par certains élus et la secrétaire de mairie.
- Photocopieur : 2 propositions de devis CANON et REX ROTARY. Le devis CANON a été retenu.
- Danse individuelle : une proposition a été reçue afin que des cours individuelles soit organisés à la salle des fêtes en partenariat avec l'AADS.
- Une participation de 80 € annuel sera demandée pour les frais de fonctionnement de la salle pour les activités physiques adaptées qui se déroule le mardi à la salle des fêtes.
- Cantine scolaire : actuellement 38 élèves fréquentes la cantine, prévision pour la rentrée 2023-2024 environ 40 élèves.
- Distribution bacs jaunes semaine 27.
- Travaux voirie réalisés par la CCB71 : chemin Es Bois, Chemin Etang Breton, Chemin des Etangs

Fin séance 22h30

Le Maire
Nicolas VILAIN

